

PRE-INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2016/2017 du 7 mars au 22 avril 2016

Les inscriptions concernent les enfants qui entrent en première année de maternelle et en cours préparatoire, ainsi que ceux arrivant sur la commune.

Inscription des enfants entrant en CP

L'inscription est automatique pour les enfants déjà scolarisés en école maternelle sur Montivilliers. Un certificat de pré-inscription pour l'école de votre secteur vous sera adressé.

En cas d'accord vous devrez prendre contact avec la direction de l'école concernée pour effectuer l'admission de votre enfant.

En cas de désaccord sur l'école d'affectation, vous devez effectuer une demande de dérogation auprès de nos services.

Si vous résidez dans une commune extérieure, vous devez renouveler votre demande de dérogation.

Inscription des enfants nés en 2013 ou arrivant sur Montivilliers

Les documents à apporter

- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent
- Jugement de divorce ou de séparation précisant l'autorité parentale
- Pour inscription à la restauration : dernier avis d'imposition, attestation de la caf, quittance de loyer ou justificatif de remboursement de prêt immobilier en cours, attestation d'Assedic, jugement fixant la pension alimentaire.

Les familles souhaitant scolariser leur enfant dans une autre école que celle du périmètre dont ils dépendent doivent déposer une demande de dérogation accompagnée des documents suivants :

- Un courrier des parents avec le motif de la demande de dérogation
- Une photocopie de l'agrément de l'assistante maternelle, ainsi qu'un courrier de sa part attestant la prise en charge de l'enfant

Les réponses aux demandes de dérogations seront communiquées aux familles **à partir du 29 avril 2016**. Vous pouvez dès maintenant prendre rendez-vous au Service Enfance Jeunesse Scolaire.



Pour tout renseignement

Service Enfance Jeunesse Scolaire - l'Olympia - Rue du Pont Callouard 76290 MONTIVILLIERS

Tél. 02 35 30 96 45 - Fax : 02 35 30 96 56 - Email : celine.leroux@ville-montivilliers.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, mardi et jeudi de 8h15 à 17h (sans interruption), mercredi et vendredi de 8h15 à 12h45.